Travail.Suisse

Conférence de presse du 4 janvier 2022

Lancement du référendum contre AVS21 – Démantèlement inacceptable des retraites

AVS 21 est un projet de réforme indigne, réalisé sur le dos des femmes (et qui touche aussi les hommes)

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse

(Seul le texte prononcé fait foi).

La Berne fédérale en a décidé ainsi : dorénavant, les femmes devront travailler un an de plus. La réforme de l'AVS est un projet que les membres du Conseil national et du Conseil des États ont réalisé sur le dos des femmes : elles devront apporter avec la hausse de l'âge de la retraite une contribution majeure au financement de l'AVS. Et cela sans prestations compensatoires adéquates. Au contraire, le Parlement a adopté de pseudo-mesures sociales qui font sérieusement douter de sa volonté d'améliorer les rentes concrètes des femmes. Après la pagaille laissée jusqu'ici par le Conseil national dans le deuxième pilier, la réforme de l'AVS adoptée est définitivement ratée. Sous sa forme actuelle, il s'agit d'un affront aux travailleuses et aux travailleurs. Cette réforme est dirigée contre les femmes et ébranle la confiance placée dans une prévoyance vieillesse viable et solidaire. Il est bien clair pour Travail.Suisse qu'il faut saisir le référendum afin que cette malencontreuse réforme ne voie pas le jour.

Des réformes contre les femmes

La réforme de l'AVS frappe de plein fouet les femmes. Car le relèvement de l'âge de la retraite ne touche qu'elles. Ce n'est pas tout : à l'avenir, les femmes n'obtiendront leur rente AVS qu'à partir de 63 ans. Pour mémoire, le Conseil fédéral envisageait une retraite anticipée flexible à partir de 62 ans pour les deux sexes. Ce point n'était pas contesté lors du dernier scrutin populaire sur la prévoyance professionnelle. Aujourd'hui cette possibilité est retirée aux femmes, et les hommes n'y auront pas droit non plus. On assiste ainsi à une tendance préoccupante à l'égalité au rabais.

Perspectives financières à court terme

À cela s'ajoute l'absence de volonté d'autoriser d'autres formes de financement pour l'AVS. On ne le répétera jamais assez : à elle seule, la discrimination salariale des femmes (8 %) cause à l'AVS un manque à gagner de 825 millions de francs par an. Si l'on empoignait résolument le problème – avec une loi sur l'égalité efficace et des contrôles salariaux dignes de ce nom –, l'allégement financier pour l'AVS serait plus grand qu'en retardant l'âge de la retraite avec la compensation nécessaire pour la génération transitoire (825 millions +361 millions = 1,186 milliard, par rapport à la diminution des dépenses visée d'un milliard par an). Or le Parlement a renoncé à combattre cette discrimination. Au con-

traire, il a freiné des quatre fers durant la révision de la loi sur l'égalité et a activement affaibli les mesures en faveur de la transparence salariale. Le Parlement se moque de l'égalité et pendant ce temps, sous prétexte de réaliser l'égalité, il veut assainir l'AVS sur le dos des femmes.

La voie est ouverte à la retraite à 66 ou 67 ans

Aujourd'hui déjà, on peut calculer qu'en 2026, le problème actuel se reposera avec la même acuité qu'aujourd'hui et qu'une réforme de l'AVS d'une intensité équivalente s'imposera. Les recettes supplémentaires découlant de la hausse de TVA de 0,4 % feront entrer dans la caisse de l'AVS près de1,4 milliard de francs par an. Or même avec les économies permises par le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, cet apport financier ne suffira que pour quelques années. Si aujourd'hui déjà, on choisit la voie de facilité consistant à augmenter l'âge de la retraite, il s'agit d'un clair avertissement de ce qui suivra : soit le relèvement de l'âge de la retraite à 66/67 ans. Il faut donc sans attendre mettre le holà à un tel scénario.

Car il existe des formes alternatives de financement de l'AVS, dont le monde politique n'a pas voulu entendre parler. Il a écarté d'autres propositions, à l'instar de l'affectation à l'AVS du produit des intérêts négatifs de la Banque nationale suisse. Un tel transfert aurait fait entrer près de 14 milliards de francs dans les caisses de l'AVS. À titre de comparaison : le relèvement de l'âge de la retraite des femmes laisse prévoir à l'heure actuelle des économies de 10 milliards de francs sur dix ans.

Une réforme qui ébranle la confiance

Le plus précieux capital de la prévoyance vieillesse réside dans la confiance de la population. Les jeunes doivent pouvoir compter sur une prévoyance vieillesse stable, en sachant que leurs propres prestations ne seront pas amputées. Aujourd'hui déjà, il doit être clair que les versements effectués leur bénéficieront plus tard. Pour préserver et renforcer la confiance, il faut prévoir un financement durable de l'AVS. Dès le début du débat parlementaire, Travail.Suisse a signalé d'autres formes de financement et montré que l'AVS pourrait être financée par d'autres canaux que le simple relèvement de l'âge de la retraite. Il est profondément regrettable que toutes les analyses et les meilleures propositions n'aient abouti à rien. C'est aujourd'hui aux femmes d'en faire les frais : dans le premier pilier et – s'il en va selon la volonté du Conseil national – dans le deuxième pilier également.

La pire combinaison possible de réformes du premier et du deuxième piliers

À l'heure actuelle, les rentes des femmes sont inférieures d'un tiers à celles des hommes. Ce n'est pas seulement la faute de leur taux d'occupation inférieur, de leurs salaires plus bas et du fait que le deuxième pilier ne comporte pas de bonifications pour tâches éducatives ou d'assistance. La raison est due à un vice de construction de la LPP. La main-d'œuvre à temps partiel, à commencer par les femmes, et les personnes réalisant de bas revenus ont de façon générale de mauvaises conditions d'assurance. Les partenaires sociaux à l'origine du compromis sur la LPP avaient donc établi, avec le supplément de rente financé de manière solidaire, un mécanisme servant à améliorer rapidement les rentes des femmes – sachant que les lacunes de rentes des femmes âgées de plus de 50 ans sont criantes. Or à sa session d'hiver, le Conseil national a réduit en miettes le compromis des partenaires sociaux. Il a décidé que les rentes baisseraient et qu'il n'y aurait aucune amélioration pour les femmes dans la prévoyance professionnelle. Toutefois, même si l'AVS et la LPP sont réformées indépendamment l'une de l'autre, elles sont indissociables sur le plan matériel. Il faut par conséquent résoudre le problème majeur des bas salaires féminins dans les deux piliers. Il est d'autant plus choquant que la

situation des femmes dans le deuxième pilier soit prise à la légère et qu'à présent, on réforme encore le premier pilier sur le dos des femmes.

Les réformes actuelles de la prévoyance vieillesse sont l'incarnation même de l'égalité au rabais :

- Les femmes devront travailler plus longtemps et leurs possibilités de retraite anticipée flexible seront amputées. Les femmes n'en veulent pas mais cela fait partie – ainsi en a décidé une majorité de l'Assemblée fédérale – de l'égalité.
- Les femmes n'auront ni droit à une bonne protection contre la discrimination salariale, ni de réelles possibilités de s'assurer à de bonnes conditions dans la prévoyance professionnelle – car aux yeux d'une majorité des parlementaires, les mêmes salaires et les mêmes rentes ne font visiblement pas partie de l'égalité.

Travail.Suisse ne partage pas cette logique du Parlement. Tant de cynisme dans la prévoyance vieillesse, au nom de la politique de l'égalité, n'est pas acceptable.

Ce n'est pas ainsi qu'on renforcera la confiance dans notre AVS. Tout cela au fond n'est qu'une manière détournée d'introduire au plus vite la retraite à 66 ou 67 ans pour tout le monde. Les hommes seraient aussi touchés. Il faut donc dès à présent bloquer de telles manœuvres. Voilà pourquoi Travail.Suisse invite tous les travailleurs et travailleuses à signer le référendum contre cette réforme ratée et à donner ainsi un signal clair au Parlement que cette réforme n'aura jamais leur soutien.

Renseignements :
Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse, 079 287 04 93